

D. 2023/463

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot artificiel de la baie de Sainte-Marie lors des festivités de Noël 2023 et 2024

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la ville de Nouméa souhaite reconduire l'opération annuelle «Nouméa Féerie, la Fête de la lumière» initiée en 2014, consistant en la mise en lumière des espaces de la place des cocotiers, des bâtiments et sites remarquables par procédé de projections lumineuses dynamiques et mapping vidéo. Cet événement se déroulera du 9 au 31 décembre 2023 et du 7 au 31 décembre 2024.

Dans le même temps, le site de l'îlot artificiel de la Baie de Sainte-Marie sera également mis en lumière, complétant ainsi le spectacle pyrotechnique et musical proposé le 1<sup>er</sup> janvier, depuis 2017.

Ces animations phares du planning événementiel de la Ville réunissent à chaque édition plusieurs dizaines de milliers de personnes sur ces deux sites.

A cet effet et afin de permettre aux soumissionnaires d'avoir une vision artistique, matérielle et financière plus complète et de pouvoir ainsi présenter aux publics un spectacle de qualité supérieure et engager des procédés artistiques et technologiques modernes et innovants, il est proposé une consultation pour deux années comprenant une tranche ferme pour cette année et une tranche conditionnelle pour l'année suivante.

Cette mise en lumière artistique, constituée des 2 lots indiqués ci-dessous, pourra donner lieu à la passation d'un ou deux marchés sur appel d'offres ouvert :

- lot n° 1 : mise en lumière artistique du centre-ville, dont le montant est estimé à 45 millions de francs CFP ;
- lot n° 2 : mise en lumière artistique de l'îlot artificiel de la baie de Sainte-Marie, dont le montant est estimé à 3 millions de francs CFP.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 48 millions de francs CFP TTC par année, soit 96 millions de francs CFP TTC toutes tranches comprises.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer, avec le soumissionnaire qui sera proposé par la commission d'appel d'offres, le (ou les) marché(s) pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot artificiel de la baie de Sainte-Marie lors des festivités de Noël 2023 et 2024.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,

  
Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2023 / 463 (P)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
<b>DATE DE CONVOCAION</b>	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
<b>27.04.2023</b>	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
<b>27.04.2023</b>	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 463

autorisant la signature d'un (ou des) marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) pour la mise en lumière artistique du Centre-Ville et de l'îlot artificiel de la Baie de Sainte-Marie lors des festivités de Noël 2023 et 2024

**03 MAI 2023**

Le conseil municipal de la ville de Nouméa réuni en séance publique, le  
Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 424 du 20 mars 2019 modifiée du congrès de la Nouvelle Calédonie portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/31 du 7 avril 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le(s) soumissionnaire(s) qui sera (seront) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour la mise en lumière artistique du Centre-Ville et de l'îlot artificiel de la Baie de Sainte-Marie lors des festivités de Noël 2023 et 2024, comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : mise en lumière artistique du centre-ville ;
- lot n° 2 : mise en lumière artistique de l'îlot artificiel de la baie de Sainte-Marie.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mission de conseil, la conception visuelle des animations pour l'ensemble des sites, la mise en œuvre des technologies de mise en lumière, et la définition des besoins logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme lumière auprès du maître d'ouvrage.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à quatre-vingt-seize millions (96 000 000) de francs CFP TTC, répartis comme suit :

- Pour le lot n° 1 : quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de francs CFP TTC, dont quarante-cinq millions (45 000 000) de francs CFP pour la tranche ferme et quarante-cinq millions (45 000 000) de francs CFP pour la tranche conditionnelle ;

- Pour le lot n° 2 : six millions (6 000 000) de francs CFP TTC, dont trois millions (3 000 000) de francs CFP pour la tranche ferme et trois millions (3 000 000) francs CFP pour la tranche conditionnelle.

La dépense est imputable aux budgets 2023 et 2024 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
SGL	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MAO MISE EN LUMIERE ARTISTIQUE CENTRE VILLE ET ILOT ARTIFICIEL BAIE DE SAINTE MARIE NOEL 2023 ET 2024

---

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-463 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-463-DE

---

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.3. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 50 millions de F.CFP